

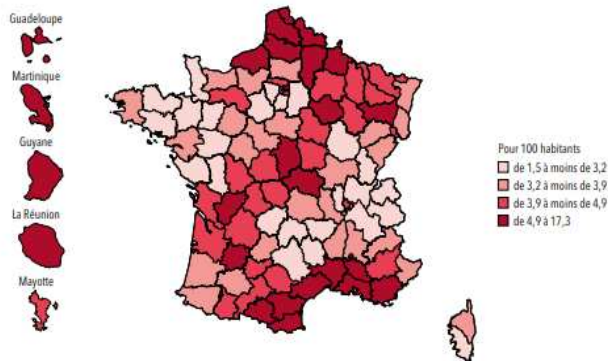
LES FAMILLES, ADULTES ET ENFANTS EN DIFFICULTES SOCIALES (1)

Demandeurs d'emploi, sans domicile fixe, personnes handicapées, anciens détenus... Les populations qui peuvent rencontrer des difficultés d'insertion sont nombreuses et différenciées. Etablir le portrait des populations en difficultés sociales se révèle être un challenge quasiment impossible car cette dénomination renvoie à des situations très variées. Les politiques publiques n'utilisent pas ce terme mais ciblent les populations pauvres, les personnes en situation de précarité, les personnes en situation d'exclusion, les populations défavorisées ou encore les quartiers en difficulté. Elles concernent l'action sociale, l'insertion sociale et professionnelle, l'action éducative et socio-éducative et, plus récemment de soutien à la parentalité. De même, le nombre de professionnels travaillant à l'objectif d'insertion des populations en difficulté recouvrent un nombre d'acteurs important issus d'administrations et/ou de cultures variées (éducatif, socio-éducatif, social, médico-social, santé,...). Nous proposons quelques focus.

Les bénéficiaires du RSA

Au 31 décembre 2017, 1,88 million de foyers bénéficient du RSA en France. Avec les conjoints et les enfants à charge, **3,82 millions de personnes sont ainsi couvertes par le RSA**, soit 5,7 % de la population française.

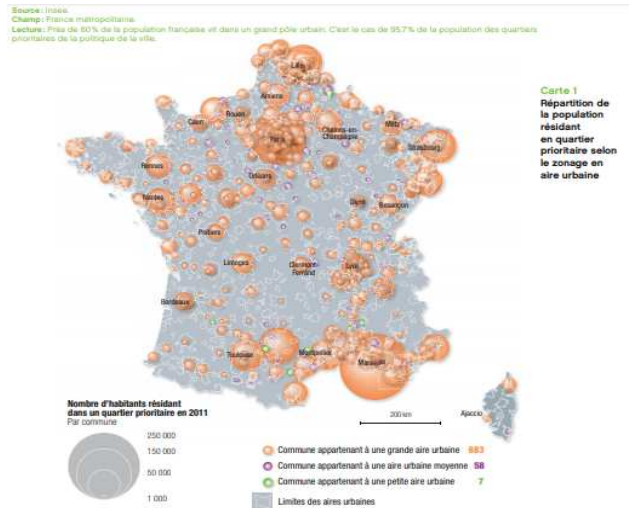
Carte 1 Part d'allocataires du RSA, fin 2017, parmi la population âgée de 15 à 64 ans



Note > Les départements sont répartis par quartiles selon la valeur de la part d'allocataires (chaque catégorie regroupe 25 % des départements). Au niveau national, la part d'allocataires du RSA est de 4,5 pour 100 habitants âgés de 15 à 64 ans.
Champ > France métropolitaine et DROM.
Sources > CNAF ; MSA ; Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2018 (résultats arrêtés fin 2018).

Les quartiers prioritaires de la Politique de la ville

En métropole, 1 296 quartiers prioritaires, abritant 4,8 millions de personnes, ont été identifiés dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants.



Les jeunes en insertion sociale et professionnelle

Au cours de l'année 2017, 2 196 000 jeunes ont été en contact avec une mission locale, soit 14 % de l'ensemble des jeunes suivis en missions locales, 308 000 (soit 14 %) provenaient des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)



LES FAMILLES, ADULTES ET ENFANTS EN DIFFICULTES SOCIALES (2)

Les jeunes mineurs sous protection de la Justice

Au quotidien, les professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) mènent des actions d'éducation, d'insertion sociale, scolaire et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire, pénal ou civil, et de leur famille.

138 853

Jeunes suivis dans le cadre de mesures éducatives ou d'investigation en 2016.

62% sont suivis dans le cadre pénal

38% bénéficient d'une mesure d'investigation civile

65% ont été suivis par le secteur public

31% ont été suivis par le secteur associatif habilité

4% ont été suivis successivement par l'un puis par l'autre des deux secteurs

RÉPARTITION DES MESURES

ordonnées en 2016 par l'autorité judiciaire :

43%

INVESTIGATION ÉDUCATIVE

53%

MILIEU OUVERT

4%

PLACEMENT

37 327

Mesures de réparation pénale effectuées en 2016 contre 25 800 en 2013.

2 255

Mineurs placés dans les établissements avec hébergement de la PJJ au 31 décembre 2016. 77% en hébergement collectif, 15% en famille d'accueil, 8% en hébergement autonome.

758

Mineurs détenus au 31 décembre 2016, soit environ 1% de la population carcérale en France. Ils sont suivis par les professionnels de la PJJ dans les quartiers pour mineurs et les établissements pénitentiaires pour mineurs sous la responsabilité de la direction de l'administration pénitentiaire.

Source : LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE EN CHIFFRES (2016). http://www.justice.gouv.fr/art_pix/ChiffresCles2016_justice_mineurs.pdf

Les adultes sous-main de justice

Les personnes prises en charge

Au 1^{er} janvier 2018 : **243 504** personnes prises en charge par l'AP

79 785
personnes
écrouées



96,3 % des écroués sont des hommes
3,7 % sont des femmes

163 719
personnes suivies
en milieu ouvert



93,6 % des personnes suivies en milieu ouvert sont des hommes
6,4 % sont des femmes

Source : Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire, Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP), Ministère de la Justice, 1^{er} janvier 2018

MILIEU OUVERT
Une personne est considérée comme placée sous-main de justice en milieu ouvert lorsqu'elle est prise en charge par un service de suivi pour une mesure sans écrou.

En septembre 2019, les personnes majeures suivies en milieu ouvert s'élevaient à **161 611** individus.

MILIEU FERME
Est détenue toute personne faisant l'objet d'une mesure privative de liberté à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire.

En avril 2020, la France recense **77 378** personnes écrouées par la Direction interrégionale.

Statistiques trimestrielles de milieu ouvert au 30 septembre 2019. Ministère de la justice, Secrétariat général, Sous-direction des statistiques et des études. Seuls les majeurs sont comptabilisés dans ces statistiques.

L'administration pénitentiaire a non seulement pour rôle de contrôler les personnes prises en charge, mais aussi de les préparer à retrouver leur place dans la société en limitant, dans toute la mesure du possible, les risques de récidive. Les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), à compétence départementale, s'appuient sur la spécificité et le savoir-faire des institutions locales et des associations en matière d'accès aux soins, à l'hébergement, à la formation et à l'emploi, aux droits des personnes en grande difficulté qui constituent la majorité du public pris en charge.

Au 1^{er} janvier 2018, on compte **103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)** et 169 antennes locales de SPIP.

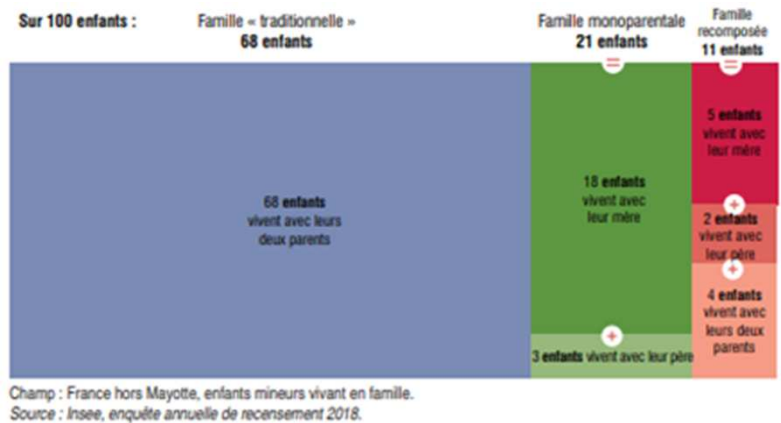
Source : DREES, Enquête ES-DS 2016.

LES FAMILLES, ADULTES ET ENFANTS EN DIFFICULTES SOCIALES (3)

Les familles, leurs évolutions et leurs difficultés

Aujourd'hui la famille traditionnelle demeure le modèle majoritaire (en France, en 2018, 68 % des enfants mineurs vivent dans une famille «traditionnelle»), mais d'autres formes familiales voient aussi le jour et deviennent importantes en nombre. Par ailleurs, les familles sont confrontées à l'émergence de nouvelles questions telles que l'utilisation de nouveaux modes de communication par les jeunes (accès aux réseaux sociaux, utilisation de smartphones...) par exemple. Dans ce contexte, plus de deux parents sur cinq jugent aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle de parent. Les familles monoparentales sont particulièrement démunies et confrontées à des situations difficiles dans différents domaines de la vie (emploi, ressources, relations sociales et familiales,...).

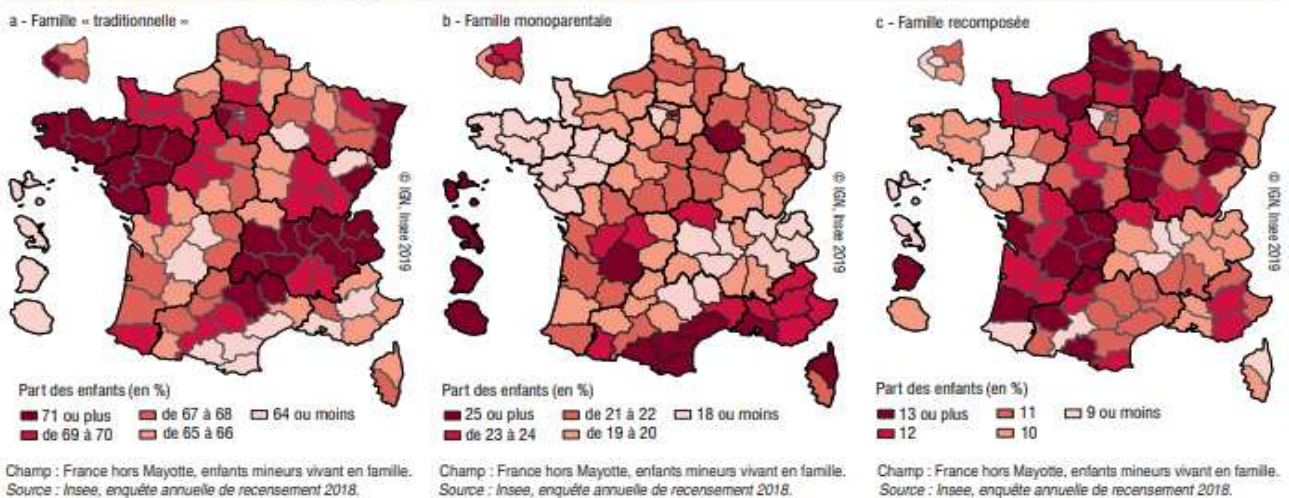
Loin de se centrer uniquement comme auparavant sur la prise en charge éducative de l'enfant ou du jeune, l'intervention socio-éducative prend de plus en plus en compte le milieu familial et social et notamment les parents qu'il s'agit d'aider et de soutenir dans leur fonction éducative.



Les actions de soutien à la parentalité

Les actions dites « de soutien à la parentalité » se situent à l'intersection des politiques sociales, socio-éducatives et éducatives voire de santé. Elles sont le plus souvent préventives. La variété des approches professionnelles ont amené le Gouvernement à proposer une stratégie visant à coordonner les efforts des cinq prochaines années pour répondre toujours mieux aux attentes des familles. Cette stratégie est structurée autour d'objectifs communs et de bonnes pratiques ; elle vise à accompagner les parents à chaque âge de la vie de leurs enfants, à développer les possibilités de relais parental, à améliorer les relations entre les familles et l'école, à accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux, à favoriser le soutien par les pairs et à améliorer l'information des familles quant aux ressources et services qui leur sont proposés.

5 Répartition des enfants mineurs par type de famille selon le département



LES FAMILLES, ADULTES ET ENFANTS EN DIFFICULTES SOCIALES (4)

Les personnes et familles hébergées

Les personnes accueillies dans les structures d'hébergement éprouvent en premier lieu des besoins de première nécessité : **se loger, se nourrir, se laver.**

Souvent seules et sans enfant, elles peuvent connaître un **isolement social profond**. Sur un plan sanitaire, beaucoup, parmi elles, connaissent des **souffrances psychiques, voire des pathologies psychiatriques et des addictions.**

L'oisiveté à laquelle elles sont réduites est problématique. Aussi sont-elles parfois demandeuses d'activités bénévoles ou extérieures à leur quotidien.

Environ 60 % des adultes hébergés, hors places d'urgence, sont des hommes, pour l'essentiel seuls et sans enfant. Les femmes adultes accueillies sont, elles, le plus souvent accompagnées d'enfants. Les mineurs représentent 30 % des effectifs. Enfin, les non-ressortissants de l'Union européenne sont 60 %, dont la moitié ont le statut de demandeur d'asile.

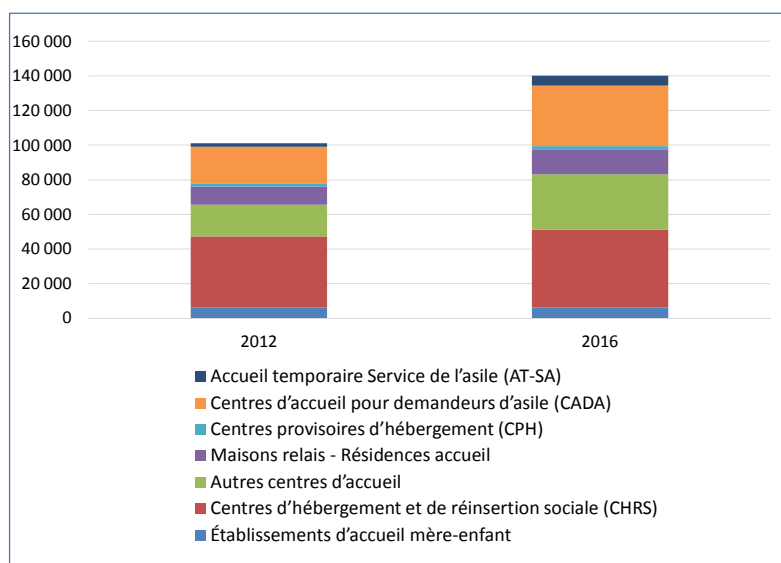
14 % des adultes hébergés ont une activité professionnelle, 26 % sont au chômage et 41 % dans l'impossibilité médicale ou administrative de travailler. Un quart perçoit le revenu de solidarité active (RSA), 14 % une allocation liée à un handicap ou une invalidité. 15 % des adultes hébergés n'ont aucun revenu : ni allocation, ni RSA, ni prime d'activité, ni revenu du travail ou de stage.

Emmanuel Pliquet (DREES), 2019, « Hébergement des personnes en difficulté sociale : 140 000 places fin 2016, en forte évolution par rapport à 2012 », Études et Résultats, n°1102, Drees, février.

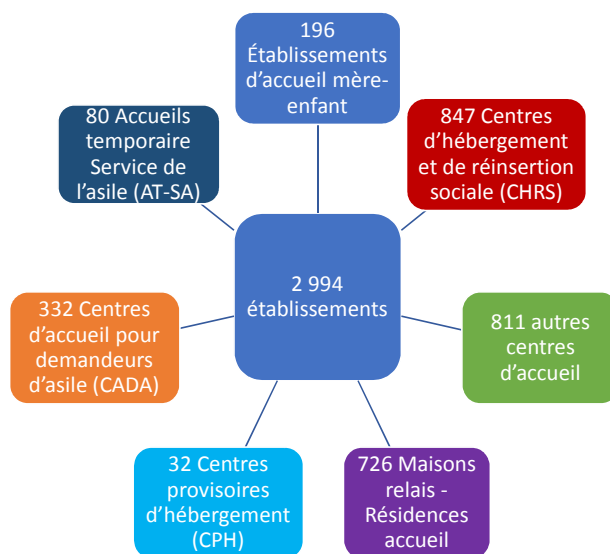
L'offre d'établissements et services aux familles

Fin 2016, **140 400 places d'hébergement** sont proposées aux adultes et familles en difficulté sociale. Ce nombre est en augmentation de 39 % par rapport à fin 2012. La hausse est encore plus forte dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (+63 %). Pour autant, la saturation des places dans les dispositifs d'hébergement est récurrente.

Graphique – Evolution des places permanentes d'hébergement entre fin 2012 et fin 2016 (adultes et familles en difficultés sociales)



Graphique – Nombre et catégorie d'établissements fin 2016 (adultes et familles en difficultés sociales)



Source : DREES, Enquête ES-DS 2016.

LES FAMILLES, ADULTES ET ENFANTS EN DIFFICULTES SOCIALES (5)

Les enfants et jeunes majeurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance

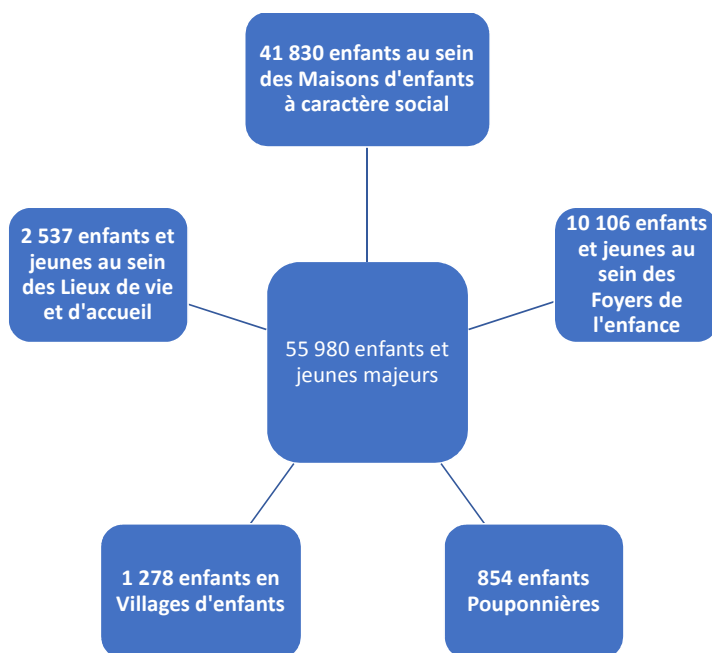
L'aide sociale à l'enfance est, depuis les Lois de décentralisation de 1983, un service du Département, placé sous l'autorité du président du Conseil départemental et dont la mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance.

Lorsqu'un mineur ne peut être maintenu dans sa famille, l'aide sociale à l'enfance est chargée de répondre à l'ensemble de ses besoins. Il est alors accueilli soit dans une famille d'accueil agréée soit dans un établissement d'enfants à caractère social.

Pour accomplir ses fonctions, ce service est doté de personnel administratif, de travailleurs sociaux et de psychologues.

Les enfants et adolescents bénéficient d'un placement soit judiciaire ou administratif. Le premier est une mesure de protection qui retire un mineur de son milieu familial. Le juge des enfants est généralement saisi par le procureur de la République (situations dans lesquelles l'adhésion des parents n'est pas possible, ou situations de dangers graves et/ou immédiats). Le placement administratif est une décision administrative prise par le Conseil départemental, réalisée uniquement sur demande ou avec l'accord des parents.

Graphique – effectifs présents au sein des établissements en faveur des enfants et des jeunes par catégorie - Source : DREES, Enquête ES 2012.



L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) est une des mesures mises en place en France dans le cadre de l'éducation spécialisée. L'AEMO est une mesure judiciaire civile (ordonnée par le Juge des Enfants) au bénéfice d'un ou de plusieurs enfants d'une même famille. Les actions d'aide éducative à domicile (AED) est une prestation de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) mise en œuvre avec l'accord des parents ou à leur demande. Elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille.

Tableau – Activité des établissements en faveur des enfants et jeunes adultes en difficultés sociales au 15.12.2012

Présentation de l'enquête "Établissements et services"	Nombre d'établissements	Capacité installée totale	Capacité moyenne
Maisons d'enfants à caractère social	1 204	44 830	37
Foyers de l'enfance	215	10 912	51
Pouponnières	30	854	28
Villages d'enfants	24	1 324	55
Lieux de vie et d'accueil	459	2 805	6
Ensemble	1 932	60 725	31

Champ : France entière. Situation au 15 décembre 2012.

Source : DREES, Enquête ES 2012.